



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lituanie

Question écrite n° 16572

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les relations entretenues par notre pays auprès de la Lituanie. En effet, cet Etat balte est naturellement, culturellement et économiquement plus tourné vers ses voisins scandinaves, baltes et russe. Néanmoins, avec la perspective de l'adhésion rapide de cet Etat à l'Union européenne, il semble important pour la France de pouvoir s'implanter fortement en Lituanie, tant sur les plans culturel qu'économique. Par ailleurs tisser des liens politiques forts avec les autorités lituaniennes semble aussi primordial afin de contrebalancer la vision anglo-saxonne du monde qui y est désormais omniprésente. Elle lui demande donc de lui préciser son sentiment à ce sujet, et de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les relations avec la Lituanie sont de bonne qualité, marquées par des contacts politiques nourris ces derniers mois : le Président de la République s'est entretenu à Paris avec le Président de la République de Lituanie, le 14 mai dernier. Le ministre des affaires étrangères a reçu son homologue, à Paris, le 29 avril 2003, alors que la ministre déléguée aux affaires européennes s'est rendue à Vilnius, les 3 et 4 avril derniers. Au plan économique et commercial, le développement de nos échanges commerciaux se poursuit : ils ont été en effet multipliés par six depuis 1995, même si les investissements directs français restent faibles. La situation évolue néanmoins favorablement puisque la part de marché de la France est désormais de 3,4 %. Des perspectives s'offrent désormais aux entreprises françaises dans plusieurs secteurs d'activité. Notre coopération est centrée, comme avec les deux autres pays baltes, sur l'adhésion de la Lituanie à l'Union. La présence à Vilnius d'un conseiller régional de coopération technique a permis, à cet égard, de développer les projets interbaltes et une meilleure articulation des projets bilatéraux avec les programmes communautaires. Deux jumelages ont été ainsi obtenus en 2003 (renforcement des capacités administratives et de l'amélioration de la gestion de la santé et de la sécurité au travail). Notre coopération institutionnelle et technique est axée sur le soutien aux réformes des administrations et services publics. Des cours de français sont dispensés à plusieurs dizaines de fonctionnaires de différentes administrations dans un pays où l'enseignement de notre langue se situe à la troisième place, derrière l'anglais et l'allemand. La Lituanie a par ailleurs adhéré à la Francophonie comme observateur en 1999. Enfin, un accord de coopération culturelle, éducative, scientifique, technologique et technique a été signé par les deux pays le 4 avril dernier. Au total, les relations franco-lituanaises connaissent ces dernières années un nouvel et important essor que l'adhésion prochaine de ce pays à l'Union contribuera à renforcer encore.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16572

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2808

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8617